

**Compte rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU
en date du mercredi 02 septembre 2015**

La séance est ouverte à 20 heures 30 minutes sous la présidence de Monsieur le Maire, Jean-Philippe PAGEOT.

Sont présents: Jean Philippe PAGEOT, Jean DELVERT, Isabelle GRISET, Hervé CLEDEL, Laurence GOURSAT Jocelyne AUDRAN MAURY, Eric LAFAURIE, Patrick LAVILLE, Lionel CHABREYRIE,

Absent excusé : Jean-Paul CAMPASTIE (Procuration à Hervé CLEDEL)
Absente : Nicole CREMOUX.

Secrétaire de séance : Jean DELVERT

Laurence GOURSAT donne lecture du compte rendu de la séance du 29 juin 2015, lequel est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Ordre du jour :

Délibérations :

- 1/ attribution d'une indemnité de conseil et élaboration du budget au comptable public
- 2/ signature avenant financier convention avec le RIONET pour temps périlleux
- 3/ renouvellement de convention transport à la demande
- 4/ transfert de compétence aménagement numérique à CAUVALDOR
- 5/ signature de convention pour le transport scolaire des maternelles – délégation de compétence du conseil départemental

Questions diverses :

- *devis radars pédagogiques
- *point sur les travaux d'enfouissement des réseaux et parking
- *rachat gaz appartement école

Suite à la réunion des élus à la sous préfecture de Gourdon en date du 31 août, et conformément au mail transmis à chaque conseiller le 1^{er} septembre, il est proposé de rajouter à l'ordre du jour une 6^{ème} délibération concernant la création d'un budget annexe « Multiservices ».

Ce rajout est approuvé par l'ensemble des membres.

Nous passons à l'ORDRE DU JOUR :

1/ attribution d'une indemnité de conseil et élaboration du budget au comptable public

M. le Maire, considérant les services rendus par Monsieur le Receveur Municipal du Centre des Finances Publiques de Martel en sa qualité de conseiller économique et financier de la commune de BALADOU, soumet au conseil la proposition de lui allouer pour l'exercice budgétaire 2015 une indemnité de 366.96 euros (trois cent soixante six euros et quatre vingt seize cents).

Cette indemnité est calculée à partir de la moyenne des dépenses réelles des exercices 2012, 2013 et 2014 des différents budgets communaux (principal et annexes). Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2015 à l'article 6225 tels que votés lors du conseil municipal le 1^{er} avril 2015 .

Le conseil municipal, après en avoir débattu, décide de lui allouer l'indemnité de conseil proposée.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2/ signature avenant financier convention avec le RIONET pour temps périlleux

La convention liant la collectivité à l'association nécessite des avenants financiers annuels pour ajuster le montant à payer pour cette prestation en fonction des effectifs. Pour l'année scolaire 2015/2016, cette intervention est estimée à 4 000€.

Le conseil après en avoir débattu autorise M. le Maire à signer l'avenant financier sus mentionné.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3/ renouvellement de convention transport à la demande.

M. le Maire remémore au conseil que ce service est assuré par la commune via une délégation reçue du conseil départemental. Une convention annuelle est signée à cet effet. L'échéance étant arrivée au 31 août dernier, il convient de procéder au renouvellement de la convention afin d'assurer la continuité du service.

Le conseil après en avoir débattu autorise M. le Maire à signer le renouvellement de convention concernant le transport à la demande.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

4/ transfert de compétence aménagement numérique à CAUVALDOR

La compétence d'aménagement numérique relève par principe de la commune. Or il est demandé par CAUVALDOR le transfert de cette compétence à son profit afin d'établir un aménagement à l'échelle du territoire pour que la communauté puisse adhérer au syndicat mixte d'aménagement du Lot.

Cette démarche a pour objectif de permettre une homogénéité des accès aux technologies de communications.

La compétence « aménagement numérique » se décline en 4 points :

- 1 : Conception du réseau,
- 2 : Construction du réseau et des infrastructures de communications électroniques,
- 3 : Gestion des infrastructures,
- 4 : Exploitation et commercialisation du réseau et des infrastructures de communications électroniques.

Ce transfert impacte de fait les statuts de la communauté de communes qui seront à modifier pour que l'exercice de cette nouvelle compétence soit possible.

Le conseil après en avoir débattu, décide de transférer la compétence aménagement numérique à CAUVALDOR.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

5/ signature de convention pour le transport scolaire des maternelles – délégation de compétence du conseil départemental.

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée que la commune de Cuzance avait jusqu'alors en charge le transport de ces élèves depuis l'école de Baladou à celle de Martel.

Le transport interne à la commune permettait de récupérer les enfants à leur domicile et les regrouper au point de rassemblement à l'école communale le matin, et inversement le soir pour les ramener.

Toutefois compte tenu des effectifs de maternelles pour la rentrée 2015, la mairie de Cuzance ne peut assurer ce transport pour les élèves baladins. Un transport entre Baladou et Martel étant indispensable pour les familles et le conseil départemental tenu d'en mettre un en place, il a été proposé que la commune de Baladou reçoive cette compétence.

A noter que ce transport est éligible à une aide financière du département.

Après en avoir débattu, le conseil autorise M. le maire à signer la convention de transport scolaire des maternelles.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

6/ création d'un budget annexe « multiservices »

Monsieur le Maire remémore à l'assemblée que la commune a intégré au budget principal toutes les dépenses relatives à la construction du multiservice. Or après divers échanges avec les services préfectoraux, il apparaît que nous devons créer un budget spécifique soumis à M40 car ce bâtiment est de nature commerciale. Toutes les dépenses et recettes liées à cette construction devront y être imputées. Ce budget sera assujéti à TVA.

Après en avoir débattu, le conseil décide de créer un budget annexe dénommé « Multiservices » aux fins exposées.

Délibération approuvée par 10 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION.

Questions diverses :

- devis radars pédagogiques,
- point sur les travaux d'enfouissement des réseaux et parking,
- rachat gaz appartement école,
- éclairage public,
- réunion associations,
- travaux escalier secrétariat mairie,
- aménagement cuisine salle fêtes,

Devis radars pédagogiques :

Nous avons reçu 4 devis : Elancité 3.195,30 HT, Nadia Signalisation : 4.270,40 HT et Magsis 4.416,00 HT. Le fournisseur Elancité est retenu.

Point sur les travaux d'enfouissement des réseaux et parking :

L'entreprise Bonnassie est prévenue afin d'engager les travaux de réalisation du parking sur le délaissé de route. Les tranchées pour l'enfouissement sont terminées. Il reste les lampadaires à mettre en place.

Rachat gaz appartement école :

Mr Azam, locataire, demande à la mairie d'acheter le gaz restant dans la cuve suite à son départ. Cette opération reste dans le domaine privé. Nous ne pouvons pas prendre en charge cet achat qui sera à régler entre particuliers.

Eclairage public :

Trois plots sont déjà en place sur le délaissé de route en dessus le multiservice. Les lampadaires, commandés par la Fdel, sont en attente.

Réunion associations :

La date est fixée au mercredi 16 septembre à 20 h 30.

Travaux escalier secrétariat mairie :

Un devis sera demandé à un plaquiste pour fermer l'escalier qui monte au bureau en dessus du secrétariat de la mairie. Il ne sert à rien de chauffer cet étage inoccupé la majeure partie du temps.

Aménagement cuisine salle fêtes :

Concernant des tables à installer dans la cuisine de la salle des fêtes, un devis d'Equip Froid propose 1.500€ HT pour trois tables en inox avec étagères basses.

Un second devis sera demandé à Semotub.

Le réfrigérateur placé derrière le bar ne fonctionnait plus et a été amené à la déchetterie.

Routes :

Hervé Cleedel a assisté à une réunion concernant le reclassement des routes communales en communautaires. Par ailleurs, un point est fait sur l'état des routes. Les points à traiter en urgence seront montrés à l'entreprise Bonnassie.

Divers :

Des branches sont à élaguer : Mr Baussian sera contacté pour un devis.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 22 h 45 mn.

En foi de quoi a été dressé le présent procès verbal.

